

CÉDULE.

Sommes octroyées à Sa Majesté par le présent Acte et fins pour lesquelles elles sont octroyées.

SERVICE.	Montant.	Total.
	\$ cts.	\$ cts.
POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN, 1864.		
<i>Gouvernement Civil.</i>		
Bureau du Secrétaire du Gouverneur Général.....	930 00	
Bureau du Secrétaire Provincial.....	6,320 90	
Bureau du Régistrateur Provincial.....	2,638 75	
Bureau du Receveur Général.....	5,242 50	
Département du Ministre des Finances.....	\$5,530 00	
Do Branche des Douanes.....	6,525 00	
Do Branche de l'Auditeur.....	3,800 00	
	<hr/>	
	15,855 00	
Bureau du Conseil Exécutif.....	4,475 00	
Département des Travaux Publics.....	\$5,700 64	
Do branche des ingénieurs.....	2,944 33	
	<hr/>	
	8,644 97	
Bureau d'Agriculture.....	7,753 94	
Département des Postes.....	12,200 00	
Département des Terres de la Couronne.....	\$25,446 75	
Do Branche des Sauvages.....	3,315 00	
	<hr/>	
	28,761 75	
Procureur et Solliciteur Généraux, Est.....	1,205 00	
Do Ovest.....	1,750 00	
Dépenses contingentes des Départements Publics.....	25,000 00	
	<hr/>	
		120,777 81
<i>Administration de la Justice, Est.</i>		
Pour faire face aux dépenses contingentes de l'administration de la justice, B. C., non autrement pourvues		75,345 00
<i>Administration de la Justice, Ovest.</i>		
Salaires, cour de chancellerie.....	3,600 00	
Do et dépenses contingentes des cours du banc de la reine et des plaids communs.....	3,407 01	
	<hr/>	
Porté en l'autre part.....	7,007 01	196,122 81